

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 01/04/2011	L'an deux mil onze le quatorze avril à dix neuf heures
DATE D’AFFICHAGE : 14/04/2011	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26</i>	Présents : KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUH Mourad, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, GROSJEAN Laurence, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, PERRON Danièle, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie.
OBJET : <i>Indemnité du Maire Modification du taux à compter du 1^{er} mai 2011</i>	Excusés : PARRAIN Carole a donné procuration à MERAUX Jocelyne, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à PETIT Betty, MORASCHETTI Elisabeth a donné procuration à CLAUDON Pierre, PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel a donné procuration à ATAR Nathalie. Absent : GIRARD Jean-Claude. Monsieur Mourad MAKSOUH est nommé secrétaire de séance.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération n° 57/2010 du 02 novembre 2010 fixant les indemnités du Maire et des Adjoints.

L'indemnité du Maire est calculée par référence au barème défini à l'article L.2123.23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Taux maximal est fixé à 55 % de l'indice brut 1015.

Monsieur le Maire demande que le taux appliqué pour son indemnité soit fixé à 44 % de l'indice brut 1015 à compter du 1^{er} mai 2011.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'appliquer le taux de l'indemnité du Maire à 44 % de l'indice brut 1015 à compter du 1^{er} mai 2011.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 14/04/11
Publiée le 14/04/11.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire

